

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 27 janvier 2022

DCM N° 22-01-27-6

Objet : Versement des contributions financières 2022 à la Cité musicale-Metz.

Avec la poursuite de la crise sanitaire en 2021, les deux établissements culturels composant la Cité musicale-Metz, l'Orchestre national de Metz et l'EPCC Metz en Scènes, ont maintenu leur engagement dans une dynamique de développement et de rayonnement. La première période de l'année a été marquée par le maintien de la fermeture des salles au public et la nécessaire adaptation des activités de la Cité musicale-Metz : enregistrements radio ou discographiques, captations audiovisuelles, accueil d'artistes en résidence, actions d'éducation artistique hors les murs partout où cela était possible, la Cité musicale-Metz n'a cessé de réinventer ses activités, toujours dans des délais très courts, au fur et à mesure des annonces gouvernementales.

Dès le 19 mai 2021, elle a rouvert ses salles et repris des activités avec public, dans le respect de jauges limitées et de protocoles sanitaires stricts. La saison 2020 / 2021 a été prolongée jusqu'à la mi-juillet avec le report de certains concerts à l'Arsenal et la mise en œuvre d'une nouvelle série de concerts en extérieur aux Trinitaires : « Les Jeudis du Cloître ».

Avec la mise en œuvre du pass sanitaire, la saison 2021 / 2022 a pu débuter dans des conditions quasi normales à l'Arsenal (jauges pleines) et les concerts debout ont pu reprendre à la BAM et aux Trinitaires (jauges à 75%). En revanche, la fréquentation du public n'a pas retrouvé le niveau de la saison 2019 / 2020 avant la crise sanitaire. Ce constat reflète la situation à l'échelle nationale, comme l'indique l'étude commandée par le ministère de la Culture et rendue publique le 27/10/2021 qui montre que les Français n'ont pas repris leurs pratiques culturelles d'avant la crise.

Pour 2022, le projet artistique et culturel de la Cité musicale-Metz se dessinera autour de ses principales orientations :

- Une programmation d'excellence rythmée par des temps forts, des projets reflétant la diversité du champ de la création artistique ainsi que des tournées locales et régionales de l'orchestre ;
- Des projets d'éducation artistique et culturelle et de transmission menés dans les domaines éducatifs, sociaux et hospitaliers, en partenariat avec des établissements scolaires, sociaux et de santé (écoles spécialisées, SPIP, EHPAD, hôpitaux, RESAM, ALAJI...), contribuant à démocratiser la musique selon des pédagogies et des approches variées, à élargir les publics rencontrés et à renforcer l'accessibilité à l'art et la culture ;

- Le maintien de la présence de l'orchestre dans l'Eurométropole de Metz, en région et dans l'espace transfrontalier (Strasbourg, Reims, Luxembourg, Allemagne...), tant que la situation sanitaire ne permet pas d'envisager des coopérations internationales (Réseau des Villes Créatives UNESCO) ;
- La poursuite des efforts pour maîtriser les dépenses de fonctionnement et les charges fixes, malgré une situation sanitaire qui alourdit certains postes.

Dans ce contexte compliqué et incertain, la Cité musicale-Metz reste positionnée en tant qu'institution messine culturelle de référence en région et au plan national, s'appuyant sur un budget de 15 millions d'euros. Solidaire avec le milieu artistique et culturel, elle déploie avec sa politique structurante pour l'éducation artistique et culturelle de nombreuses actions de médiation visant notamment l'inclusion sociale par la musique à travers les deux orchestres Démon et poursuit des collaborations à l'échelle de l'Eurométropole mais aussi régionales et nationales. En 2022, au-delà de l'accueil retrouvé d'artistes du monde entier dans ses salles, elle espère remettre en place des tournées à l'international pour l'Orchestre national de Metz.

Orchestre national de Metz

Le mandat de directeur musical et artistique, David Reiland, a été renouvelé pour une nouvelle période de 3 ans, de septembre 2021 à août 2024. Son travail avec l'orchestre se poursuit autour de trois axes : la réappropriation du répertoire classique, les grandes œuvres du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle avec une attention particulière à la musique française et le développement du répertoire de l'orchestre vers les compositeurs d'aujourd'hui, avec plusieurs créations.

En 2021, la Cité musicale-Metz a renforcé et développé ses liens avec plusieurs collectivités du Grand Est (Val de Briey, Talange, Pont-à-Mousson) afin de contribuer à l'irrigation culturelle du territoire et de mettre à disposition ses ressources artistiques et son expertise (concerts de musiciens de l'ONM, d'artistes en résidence et actions EAC), à travers des conventions de partenariat sur trois années. De nouvelles collaborations sont en cours de construction avec entre autres, Maizières-les-Metz, les Communautés de Communes de Val de Fensch, Pays Haut Val d'Alzette ou encore la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

L'année 2022 devrait débiter avec une tournée régionale de 5 concerts (Montigny-les-Metz, Sarrebourg, Dieuze, Mancieulles, Hombourg-Haut) si les conditions sanitaires le permettent, renouvelée en avril (Epinal, Sarreguemines et Pont-à-Mousson) et reconduite à l'automne. En juin, l'Orchestre participera à un projet conçu dans le cadre d'ESCH 2022, capitale européenne de la culture dans la nouvelle salle de L'Arche à Villerupt et à l'Artikuss de Sanem au Luxembourg. Il se produira aussi au Festival des Abbayes en Lorraine, aux Flâneries musicales de Reims, au festival de la Chaise-Dieu puis retrouvera le Festival de Fénétrange en septembre et à l'automne, le Festival Musica de Strasbourg.

En complément de l'activité symphonique, des musiciens de l'ONM proposeront en 2022 plusieurs concerts de musique de chambre hors les murs à Metz et en région, comme cela avait été initié au cours de la saison précédente, en partenariat notamment avec le Fonds Régional d'Art Contemporain de Lorraine et dans des lieux patrimoniaux de l'Eurométropole de Metz à l'occasion des Journées du patrimoine et du patrimoine 2022, comme le Musée de La Cour, Le Musée Au fil du papier de Pont-à-Mousson, à la Cité radiieuse de Briey en lien avec le Corbusier, et avec Sarrebourg autour de Chagall.

A l'étranger, l'Orchestre national de Metz espère pouvoir organiser sa tournée en Corée du Sud en avril 2022 puis se produire en juillet au Concertgebouw d'Amsterdam (projets reportés).

Arsenal, BAM et Trinitaires

En 2022, les trois salles de Metz en Scènes proposeront une programmation riche avec des artistes « têtes d'affiche » (Le Concert de la Loge, Hervé Niquet, Sonia Wieder-Antherton, Alexandre Tharaud, les sœurs Labèque, Michel Portal, François Chaignaud, Robyn Orlin, Angélique Kidjo, Imany, Jane Birkin, ...), des jeunes talents et des artistes émergents. L'année sera rythmée par plusieurs temps forts (Transverses, Saudade, A l'ancienne, Passages Transfestival, partenariat avec le Livre à Metz, Voix Libres, Temps forts Cordes, ...). En novembre se tiendra le 50^e anniversaire des Rencontres internationales de musique contemporaine, en hommage à son créateur, le compositeur Claude Lefebvre.

La BAM et les Trinitaires prévoient 75 spectacles avec de nombreux reports sur le premier semestre (Juliette Armanet, Suzane, DINOS, Cascadeur, ...). Les rendez-vous réguliers proposés à l'été 2021 dans le cloître des Trinitaires seront reconduits de juin à mi-juillet 2022 et de nouveaux événements seront mis en place, en partenariat avec des associations du domaine musical.

Au-delà de la diffusion, les salles de la Cité musicale-Metz restent plus que jamais un outil de travail pour les artistes accueillis en résidence, et plusieurs projets de créations innovants et transversaux sont prévus (Cie Hörspiel, Bishop, Alcest, Romain Muller, 2PanHeads, ...).

La filière musiques actuelles a poursuivi sa structuration en 2021 à travers le lancement du projet de l'association La Manivelle (six structures de production et de développement hébergées aux Trinitaires) autour de la formation, la promotion et la diffusion de la scène locale. Les rencontres de la BAM MUSIK FABRIK se poursuivront en 2022.

Citons également les ateliers hebdomadaires de la chorale RAM BAM autour des musiques actuelles (depuis septembre 2020) en partenariat avec l'INECC afin de faire de la BAM un lieu ouvert sur le quartier, ainsi que de nouvelles actions prévues en 2022 (ex : ateliers de pratique parents/enfants, boum, projet « Sieste party » avec des tout-petits dans le cadre du label Cité éducative).

Enfin, la Cité musicale-Metz a participé activement au dossier pour la labellisation de Borny comme Cité éducative. L'obtention de ce label permettra en 2022 la réalisation du projet « A vous de jouer » (découverte des métiers du spectacle vivant à des jeunes de 16 à 25 ans).

Une Cité musicale citoyenne : éducation et actions artistiques et culturelles

La programmation d'actions culturelles, d'éducation et de médiation de la Cité musicale-Metz vise un triple objectif d'éducation artistique et culturelle, d'élargissement des publics et de lutte contre les phénomènes d'exclusion et de discrimination. S'inscrivant pleinement dans l'objectif 100% EAC, elle touche ainsi chaque année plus de 25 000 personnes, dès la petite enfance, mais également toutes les générations, et sur tous les temps de vie (temps scolaire, périscolaire et temps des loisirs), à travers l'implication de ses artistes associés, la participation aux résidences d'artistes, les interventions autour des publics scolaires et l'accompagnement de nombreux projets avec les associations messines.

En 2021/22, 102 dates de concerts et spectacles (85 en 20/21 et 68 en 19/20) sont proposées en temps scolaire et aux familles, pour un public de 3 mois à 15 ans. La programmation familles sera pérennisée avec ses 2 rendez-vous ("TRINI'FAMILY"#2 aux Trinitaires fin mai et "SHOW DEVANT LES ENFANTS"#3 pendant les vacances de la Toussaint).

Au sujet des deux orchestres Démon, l'évolution de la situation sanitaire leur a permis de donner leur premier concert de restitution le 21 novembre 2021 à l'Arsenal, en demi-orchestres. Le projet sera prolongé de 6 mois jusqu'en juin 2023.

Par ailleurs, la crise sanitaire avait permis à l'ONM de développer de nouvelles pistes d'actions à dimension sociale permettant une plus grande accessibilité à la culture hors les murs et de développer des formes à destination de tous les publics (crèches, établissement scolaires, EHPAD, centres d'hébergements...). Leur déploiement sur le territoire messin, métropolitain, mosellan et en Région Grand Est se poursuivra tout au long de 2022 (ex : nouveau partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse).

Enfin, sur le plan financier, l'annulation de certains concerts cumulée à la limitation des jauges et à une certaine timidité du public, a entraîné une baisse globale de la fréquentation depuis la réouverture des salles, ainsi qu'une baisse des recettes de location de salles et des bars. Cette situation confirme le caractère essentiel du soutien des partenaires publics, en particulier de la Ville de Metz, en 2021 comme en 2022 qui verra l'arrêt des financements européens.

Ainsi la baisse de l'ensemble des recettes générées par la Cité musicale s'élève à 300 000 euros par rapport à 2019, année de référence.

Au vu de la qualité du travail effectué par la Cité musicale, il est proposé au Conseil Municipal d'apporter un soutien financier à ses deux établissements, l'Orchestre national de Metz et Metz en Scènes d'un montant global de 7 001 236 € et de procéder pour l'exercice 2022 au versement des contributions financières suivantes :

- 2 065 000 € à l'Orchestre national de Metz au titre de son fonctionnement, de son programme d'activités et d'actions culturelles, artistiques et éducatives à hauteur de 2 040 000 € (reconduction de la contribution 2021) et de l'investissement à hauteur de 25 000 €. Le budget prévisionnel (fonctionnement et investissement) pour l'exercice 2022 s'équilibre à hauteur de 7 240 310 € (7 179 310 € en fonctionnement et 61 000 € en investissement). La Région Grand Est est sollicitée à hauteur de 1 875 000 €, l'État- DRAC Grand Est, de 1 560 000 €, l'Eurométropole de Metz, de 300 000 €. Le Département de la Moselle est sollicité à hauteur de 40 000 € (Démon).
- 4 936 236 € à Metz en Scènes au titre du fonctionnement, de l'ensemble de son programme d'activités et d'actions culturelles, artistiques et éducatives à hauteur de 4 766 236 € et de ses investissements à hauteur de 170 000 € pour l'entretien des bâtiments et ses équipements (reconduction des contributions 2021). Le budget prévisionnel (fonctionnement et investissement) pour l'exercice 2022 s'équilibre à hauteur de 7 972 485 € (7 802 485 € en fonctionnement et 170 000 € en investissement). L'État est sollicité à hauteur de 241 000 € et la Région Grand Est, de 182 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention passée entre l'Orchestre national de Metz et Metz en Scènes portant sur la création de la Cité musicale-Metz,

VU les demandes de contributions financières formulées par le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz et l'EPCC Metz en Scènes pour l'exercice 2022,

VU la convention d'objectifs et de moyens triennale n°21C053 signée en date du 19 avril 2021 entre la Ville de Metz et la Cité musicale-Metz constituée de l'Orchestre national de Metz et de Metz en Scènes, et le projet d'avenant n°1 à la convention susvisée ci-joint,

CONSIDÉRANT l'ambition du projet artistique et culturel de la Cité musicale-Metz, créée en 2016 par convention passée entre le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz et l'EPCC Metz en Scènes, en se définissant comme la maison de toutes les musiques et de la danse à l'attention de tous les publics,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les termes du projet d'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens triennale n°21C053 signée en date du 19 avril 2021 avec la Cité musicale-Metz constituée de l'Orchestre national de Metz et de Metz en Scènes, jointe aux présentes,

- **DE VERSER**, dans le cadre de la Cité musicale-Metz, au titre de l'exercice 2022, pour un montant global de 7 001 236 €, les contributions suivantes selon les répartitions et calendriers prévus dans la convention précitée :

- 2 065 000 € à l'Orchestre national de Metz répartis comme suit :
 - > 2 040 000 € au titre de son fonctionnement, de son programme d'activités et d'actions culturelles, artistiques et éducatives,
 - > 25 000 € au titre de l'investissement dont 15 000 € pour l'entretien de la Maison de l'Orchestre et 10 000 € pour l'équipement ;
- 4 936 236 € à l'établissement public Metz en Scènes répartis comme suit :
 - > 4 766 236 € au titre de son fonctionnement, de son programme d'activités et d'actions culturelles, artistiques et éducatives,
 - > 170 000 € au titre de l'entretien de ses bâtiments et de ses équipements.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec les structures bénéficiaires ainsi que tout document et pièce connexe à ces affaires.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022.

| |
|--|
| Service à l'origine de la DCM : Pôle Culture Commissions : Commission Culture Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions |
|--|



AVENANT N°1 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS N°21C053 DU 19 AVRIL 2021

Entre :

La Ville de Metz, représentée par Monsieur François GRODIDIER, Maire de la Ville de Metz, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal prise en date du 27 janvier 2022, et dénommée ci-après, "la Ville de Metz",

Et

Le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz, anciennement dénommé Orchestre national de Lorraine, représenté par Monsieur Patrick THIL, Président, agissant au nom et pour le compte du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz, en vertu de la délibération du Comité Syndical du 28 août 2020, domicilié 31 rue de Belletanche 57070 Metz et dénommée ci-après, "l'Orchestre national de Metz" ou "l'ONM",

Et

L'Établissement Public de Coopération Culturelle Metz en Scènes, représenté par Madame Florence ALIBERT, Directrice générale, agissant au nom et pour le compte de l'EPCC Metz en Scènes, en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du 26 septembre 2017, domicilié 3 avenue Ney 57000 Metz et dénommée ci-après, "Metz en Scènes" ou "l'EPCC",

VU la délibération n°21-02-04-11 du Conseil Municipal en date du 4 février 2021 ;

VU la convention d'objectifs et de moyens triennale signée le 19 avril 2021 entre la Ville de Metz et la Cité musicale-Metz, composée de l'Orchestre national de Metz et de Metz en Scènes ;

VU les demandes de contribution financière formulées par l'Orchestre national de Metz et Metz en Scènes pour l'exercice 2022 ;

VU le Budget Primitif 2022 de la Ville de Metz ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2022.

PRÉAMBULE

Par délibération n°21-02-04-11 en date du 4 février 2021, une convention d'objectifs et de moyens a été signée le 19 avril 2021 entre la Ville de Metz et la Cité musicale-Metz,

composée de l'Orchestre national de Metz et de Metz en Scènes. Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Metz entend participer financièrement au fonctionnement et à l'investissement de la Cité musicale-Metz pour lui permettre de remplir ses missions d'intérêt général jusqu'au 31 décembre 2023.

L'article 3 de ladite convention envisage le versement par la Ville de Metz pour 2022 d'une subvention d'un montant global de 7 021 236 euros (à titre indicatif). Par délibération en date du 27 janvier 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a décidé de verser pour 2022 à la Cité musicale-Metz une subvention d'un montant global de 7 001 236 euros. Le présent avenant a ainsi pour objet de modifier en conséquence l'article 3 de ladite convention.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Chaque paragraphe 2 des articles 3.1 et 3.2 de la convention N°21C053 est remplacé par les paragraphes suivants :

"Article 3.1 :

Paragraphe 2)

Pour l'année 2022, l'engagement financier annuel de la Ville de Metz représente la somme de 2 065 000 € (deux millions soixante-cinq mille euros) pour permettre à l'Orchestre national de Metz de répondre aux priorités listées à l'article 2.1 et dont la répartition est la suivante :

- 2 040 000 € (deux millions quarante mille euros) au titre de son fonctionnement et de son programme d'activités culturelles, artistiques et éducatives,
- 25 000 € (vingt-cinq mille euros) au titre de l'investissement dont 15 000 € pour l'entretien de la Maison de l'Orchestre et 10 000 € qui s'ajoutent à la subvention de l'année 2021 pour l'acquisition d'un instrument de musique, portant ainsi la subvention pour l'équipement à 45 000 €.

Pour l'année 2023, la contribution de la Ville de Metz est réputée à titre indicatif et devra faire l'objet d'une confirmation de sa part, par le biais d'un avenant, dans lequel seront redéfinis les objectifs en conséquence, sous réserve du vote par le Conseil Municipal des crédits au budget de ladite année."

"Article 3.2 :

Paragraphe 2)

Pour l'année 2022, l'engagement financier annuel de la Ville de Metz représente la somme globale de 4 936 236 € (quatre millions neuf-cent-trente-six mille deux-cent-trente-six euros) pour permettre à Metz en Scènes de répondre aux priorités listées à l'article 2.2 et dont la répartition est la suivante :

- 4 766 236 € (quatre millions sept-cent-soixante-six mille deux-cent-trente-six euros) au titre de son fonctionnement et de son programme d'activités culturelles, artistiques et éducatives,
- 170 000 € (cent-soixante-dix mille euros) au titre de l'entretien des bâtiments et de ses équipements.

Pour l'année 2023, la contribution de la Ville de Metz est réputée à titre indicatif et devra faire l'objet d'une confirmation de sa part, par le biais d'un avenant, dans lequel seront redéfinis les objectifs en conséquence, sous réserve du vote par le Conseil Municipal des crédits au budget de ladite année."

ARTICLE 2

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par chacune des parties.

Toutes les autres dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens initiale susvisée, non contraires aux présentes, demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

Fait à Metz en quatre exemplaires originaux, le

Pour la Ville de Metz,
Le Maire :

François GROSDIDIER

Pour le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz,
Le Président :

Patrick THIL

Pour l'Établissement Public de Coopération Culturelle Metz en Scènes,
La Directrice générale :

Florence ALIBERT